Image not found or type unknown

Reglementation au niveau de la pause déjeuner

Par **lucasjade**, le **13/03/2016** à **11:29**

Bonjour

J'aimerai avoir des renseignements concernant l'obligation de déduire 1h de repas lorsqu'on travaille le dimanche pendant 6H. Temps de travail 6h00 / 12H00. La pause déjeuner n'est pas prise mais elle est décomptée du temps de travail est ce que cela est normal ?
Merci

Par **P.M.**, le **13/03/2016** à **13:21**

Bonjour,
Si aucune pause n'est prise, il n'y a aucune raison de la décompter mais au contraire de payer le temps de travail effectif, ce qui est normal...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés